

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU MARDI QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS**

Présents : Mesdames Corinne DEJEAN et Alexia RON

Messieurs : Yoann CLAUDIN, Marcel FABRIS, Gilbert GUILHEM, Sébastien DARAUD, Roger GHIRARDO, Daniel GRYCZA, Gérard SOUVERVILLE et Gérard ROUJAS.

Absents excusés : Mesdames Christiane DANGLA, Audrey LE GALES, Marianne LAUZERAL et Monsieur Eric SOULA.

Secrétaire de séance : Monsieur Yoann CLAUDIN

-----

#### ➤ **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 6 juin deux mille vingt-trois**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 6 juin deux mille vingt-trois.

Monsieur le Maire le Maire soumet donc le compte rendu au vote :

POUR : 09

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce compte rendu et prend la délibération.

#### ➤ **Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier daté du 23 juin à propos du vote du budget primitif 2023 qui constate 3 erreurs :

- A) le compte administratif 2022, fait état d'un report de fonctionnement de 111 444,69 euros alors que le compte de gestion fait état de 11 444,74 euros soit un écart de 5 centimes ;
- B) de ce fait, cet écart de 5 centimes affecte le solde cumulé de fonctionnement ainsi que l'affectation de résultat ;
- C) les annexes A6.1 et A6.2 annonce comme une annuité en capital de 597 820 euros alors que les ressources propres s'élèvent à 455 160 euros soit un écart de 142 660 euros.

Afin de régler les erreurs A et B, Monsieur le Maire propose une décision modificative pour régulariser la situation.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition et prend la délibération.

Afin de régler l'erreur C et compte tenu du fait que ce ne sont que des écritures, Monsieur le Maire propose de solliciter l'avis de Madame COHEN, Conseillère aux Décideurs Locaux.

➤ **Location ancienne école ADEAR31 :**

Monsieur Yoann CLAUDIN donne le compte rendu de la visite des représentants de l'ADEAR du 19 juin :

- l'ADEAR31 est disposée à occuper les lieux avant le 30 septembre prochain car ensuite entre Octobre 23 et Avril 24 l'équipe salariée de l'ADEAR 31 est en période haute concernant sa charge de travail et il lui est bien plus compliqué de déménager ;
- le préfabriqué ne fait pas parti de la location et est réservé aux associations de la Commune ;
- envoyer à l'ADEAR une facture d'électricité de l'ancienne école ;
- poser une cloison avec porte et isolation phonique ;
- tirer 2 prises électriques dans le couloir (pour imprimante, box etc.) et 1 prise dans la salle repas ;
- repeindre ;
- faire faire les diagnostics techniques ;
- voir la possibilité de donner un accès ponctuel à l'ADEAR 31 à l'imprimante de la mairie via un code (voir contrat d'imprimante de la mairie) ;
- enlever le petit évier de la cuisine et mettre un plan de travail à la place ;
- mettre un évier à la place des petits toilettes ;
- faire les démarches administratives pour le changement de destination du bâtiment public ;
- rédiger le futur bail.

A faire par l'ADEAR 31

- prendre un contrat internet ;
- prendre un contrat eau auprès du SIEC coteaux du Touch ;
- regarder le coût des cartouches pour l'imprimante.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 février dernier, un loyer de 390 euros HT a été voté.

➤ **Point réhabilitation de l'ancienne Cave :**

Monsieur Yoann CLAUDIN informe l'assemblée qu'une réunion avec l'ensemble des parties est organisée le 07 juillet à la Communauté de Communes du Volvestre.

Sachant que le projet de réhabilitation de l'ancienne Cave coopérative s'oriente vers un projet de territoire avec notamment le projet « CAV'Santé », il est important que l'équipe projet composée, entre autres, des représentants du Conseil Départemental (HGI), de la Région Occitanie (AREC), des professionnels de santé (FECOP) dispose d'un représentant du PETR.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin que le Directeur du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sud Toulousain intègre l'équipe projet.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition d'associer à l'équipe projet le Directeur du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sud Toulousain et prend la délibération.

Monsieur Yoann CLAUDIN informe l'assemblée que pour la poursuite de l'acquisition, un diagnostic de l'appartement de la Cave doit être réalisé.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée pour le mardi 5 septembre 2023 à 20h30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.*

-----